

Système de Gestion Forestière et Environnementale

PROG-433-07 PROTECTION DES VIEILLES FORÊTS

Objectif : Identifier les vieilles forêts ayant un potentiel de conservation

Cible A : Protéger 100% des forêts identifiées ;

Coordonnateur du programme : Robert Allard, Coordonnateur du SGFE ;

Personnes-ressources :

Michel Richard, Directeur des Ressources forestières - La Tuque;
Surintendants de bloc;
Personnel technique (géomatique, inventaire et opérations forestières).

Engagements de la Politique forestière environnementale canadienne :

- *Nous nous engageons à prévenir la pollution et à mettre en œuvre des mesures et des moyens nécessaires pour minimiser les impacts environnementaux de nos activités;*
- *Nous encourageons et soutenons l'aménagement durable des forêts en appliquant et en favorisant des pratiques qui respectent les principes suivants :*
 - *Le maintien des avantages socio-économiques multiples des forêts pour la collectivité (critère 5 du CCMF);*
 - *Le maintien de la contribution des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;*
 - *La conservation de la diversité biologique;*

Engagements/exigences de la norme SFI :

Objectif 4. Assurer une bonne qualité et distribution des habitats fauniques et contribuer à la préservation de la biodiversité en développant et appliquant des mesures, à l'échelle du peuplement et à l'échelle du paysage, favorisant une diversité d'habitat et la conservation des espèces végétales et animales, incluant la faune aquatique.

Indicateur 4.1.6 : Le soutien et la participation dans des projets ou des programmes pour la conservation de vieilles forêts dans la région de la propriété.

Échéance du programme : Décembre 2006.

229
Programme décentral d'épandage de phycoïdes par
voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés
de Smurfit-Stone Inc. sur le territoire de La Tuque et de
la MRC du Domaine-du-Roy
Mauricie
6211-13-011
DA6

Systeme de Gestion Forestière et Environnementale

PROG-433-07 PROTECTION DES VIEILLES FORÊTS

Paramètres considérés par ce programme

Aspects et impacts environnementaux :

Aspects	Impacts
Dimension et localisation des secteurs d'intervention	Altération des sites sensibles Altération du milieu de vie (occupants) Modification de l'accessibilité du territoire Modification des habitats fauniques Modification du paysage forestier Perturbation des activités récréatives Sous ou surexploitation de la forêt mature
Choix / calendrier des interventions	Altération des sites sensibles Altération du milieu de vie (occupants) Détérioration de la régénération et/ ou flore Perturbation des activités récréatives
Coupe des tiges	Altération des sites sensibles Blessures aux arbres résiduels Débris de matière ligneuse Détérioration de la régénération et/ ou flore Modification des habitats fauniques Modification du paysage forestier Perte de matière ligneuse Perturbation des bandes de protection Risque d'incendie

Exigences légales applicables :

- Règlement de zonage, Ville de La Tuque.

Options technologiques : non applicable.

Effort budgétaire estimé : négligeable.

Considérations opérationnelles ou commerciales : aucun changement opérationnel.

Point de vue des parties intéressées : préoccupation du public pour la protection des forêts.

Système de Gestion Forestière et Environnementale

PROG-433-07 PROTECTION DES VIEILLES FORÊTS

Paramètres considérés par ce programme (suite)

Activité considérée :

10-210 : Inventaires Forestiers

10-250 : PAIF

30 (et 40)-120 : Localisation (rubannage)

30-210 : Déboisement de l'emprise des chemins

40-(210-215-220) : Abattage

Planification forestière - géomatique.

Systeme de Gestion Forestière et Environnementale

PROG-433-07 PROTECTION DES VIEILLES FORÊTS

Étapes du programme

Objectif : Identifier les vieilles forêts ayant un potentiel de conservation

Étapes	Responsables	Échéanciers	Réalisé	Références
1. Établir les critères d'évaluation des vieilles forêts présentant un potentiel de conservation.	Robert Allard	Juin 2006		Guide
2. Localiser les vieilles forêts se qualifiant sur le territoire.	Jean Nantel	Septembre 2006		Cartes
3. Intégrer les mesures de protection à la cartographie lors de la planification	Jean Nantel	Décembre 2006		Cartes
4. Appliquer les mesures de protection sur le terrain	Personnel technique	En Continu		Instruction